

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

## RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St./11 rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5

# SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

#### **Comments - Commentaires**

Ce document comporte une exigence en matière de sécurité / This document contains a security requirement

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

### Issuing Office - Bureau de distribution

Construction Services Division/Division des services de construction 11 Laurier St./11 Rue Laurier 3C2, Place du Portage Phase III

Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet				
Réparation des revêtements ext				
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.		
EP067-170785/A		002		
Client Reference No N° de référence du client		Date		
20170785		2016-08-16		
GETS Reference No N° de réfe	érence de SEAG			
PW-\$\$FG-350-71321				
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS N		No./N°	No./N° VME	
fg350.EP067-170785				
Solicitation Closes - L'invitation prend fin Time Zone				
at - à 02:00 PM			Fuseau horaire	
at - a			Eastern Daylight Saving	
on - le 2016-08-23			Time EDT	
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination: Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur		
Séguin, Martine		fg350		
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX		
(873) 469-4932 ( )		(819) 956-8335		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service Complexe Booth Complex 580 rue Booth Street Ottawa, Ontario				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigee	Delivery Offered - Livraison proposee
Vendor/Firm Name and Address	•
Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print)	on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à sign	er au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caracté	
and the second s	,
Signature	Date



Solicitation No. -  $N^{\circ}$  de l'invitation EP067-170785/A

Amd. No. - N° de la modif.  $002\,$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur FG350

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier FG350 EP067-170785

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## **CETTE MODIFICATION 002 EST EMISE POUR LA RAISON SUIVANTE:**

- ÉMETTRE L'ADDENDA NUMÉRO 1.

TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANES

PAGE 1 de 1
PROJECT NO.: R.073221.002

DATE: 15 août 2016

## ADDENDUM N° 1 N° DE PROJET R.073221.002

Les modifications ci-après aux documents de soumission entrent immédiatement en vigueur. Cet addendum doit être considéré comme faisant partie des documents du contrat.

#### **DESSINS**

Sans objet.

#### **DEVIS**

1. Section 01 52 00 – Installations de chantier

Section 1.6 – Échafaudages volants

**AJOUTER:** Le paragraphe 1.6.3 devra se lire comme suit: Au cours de la construction qui fait l'objet du présent contrat, ne pas se servir des pièces existantes d'ancrage de toiture pour attacher les échafaudages volants. L'Entrepreneur général se doit de prévoir ses propres systèmes d'attache, lesquels se doivent d'être indépendants.

- 2. Section 01 56 00 Ouvrages d'accès et de protection temporaires
  - .1 Section 1.3 Palissade

**AJOUTER:** Le paragraphe 1.4.8 devra se lire comme suit: L'Entrepreneur général se doit d'assumer toutes les responsabilités en matière de palissades temporaires et d'installations temporaires de protection aérienne et ce, compte tenu des panneaux indicateurs de sécurité qui s'avèrent nécessaires.

**AJOUTER:** Le paragraphe 1.4.9 devra se lire comme suit: Au cours de la présente construction, l'Entrepreneur pourra utiliser la protection aérienne existante, laquelle sera disponible jusqu'au 30 avril 2018. Par contre, l'Entrepreneur général devra assumer toutes les responsabilités en rapport avec les protections aériennes additionnelles qui s'avèrent nécessaires pour assurer la sécurité du grand public; en outre, il devra être responsable de toute protection aérienne additionnelle qui s'avérera nécessaire après le 30 avril 2018.

3. Section 08 44 13 – Murs-rideaux vitrés et à ossatures en aluminium

Section 2.1 - Remplacement de capuchons et de plaques de pression :-

**AJOUTER:** Le paragraphe 2.1.1.2 devra se lire comme suit: Enlever et remplacer toutes les installations existantes de rupture thermique.

AJOUTER:- Le paragraphe 2.1.1.3 devra se lire comme suit:- Les panneaux d'étançon en aluminium ne doivent pas être remplacés; les panneaux existants devront demeurer en place ou enlevés et remontés si la chose s'avère nécessaire. Remplacer tous les solins de jambage. Comme suite aux détails compris dans les dessins d'aprèsexécution, les panneaux devront être enlevés et ce, aux fins de remplacement des capuchons.

PAGE 2 de 1
PROJECT NO.: R.073221.002

DATE: 15 août 2016

**AJOUTER:** Le paragraphe 2.1.1.4 devra se lire comme suit: Du fait qu'il s'est avéré impossible d'établir le nom du fabricant du système de mur-rideau existant, l'Entrepreneur général se devra de passer le tout en revue et ce, concurremment avec les fabricants, pour ainsi vérifier ou contrôler la compatibilité en rapport avec le système existant.